

Rapport N° 11

Réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Christian Pühr et Robert Jenefsky “Des microcentrales hydrauliques à Nyon”

Nyon, le 17 septembre 2011

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers

La commission s'est réunie le 5 septembre à la Ferme du Manoir. Tous/toutes les commissaires convoqué(e)s étaient présents, soit Mesdames Gabrielle Ethenoz-Damond et Denise Fonjallaz, ainsi que Messieurs Eric Bieler, Marc Bourqui, Pascal Francfort, David Lugeon, Jacques Pittet et Knut G. Rupprecht (président-rapporteur).

La commission a reçu M. le Municipal Olivier Mayor et M. François Menthonnex, Chef de service *Travaux et environnement*. Elle les remercie pour leur présence et leurs interventions concernant ce rapport municipal.

Introduction

Par le rapport municipal N°11 soumis à la commission, la Municipalité souhaite répondre au postulat « Des microcentrales hydrauliques à Nyon » que MM. les Conseillers communaux Christian Pühr et Robert Jenefsky ont déposé le 24 janvier 2011. Ce rapport explique en détail les procédures de demandes de concession pour une microcentrale hydraulique ainsi que les projets communaux en cours avant de répondre aux questions des deux conseillers postulants.

Après avoir reçu les clarifications et compléments d'information du responsable municipal ainsi que du Chef de service *Travaux et environnement*, respectivement MM. Mayor et Menthonnex, la Commission devra statuer si ce rapport municipal peut valoir réponse au postulat susmentionné.

Clarifications et compléments d'information

En plus des informations détaillées contenues dans le rapport municipal soumis au Conseil communal, la Commission a obtenu les clarifications et compléments d'information suivants :

- Vu qu'à la base, il existe déjà une volonté d'optimiser la production d'électricité de la petite centrale hydraulique à Rive turbinant les eaux épurées tout en valorisant l'utilisation des eaux de l'Asse, la Municipalité rentre entièrement en matière avec les vœux du Conseil communal.
- La Municipalité a initié depuis 2010 différentes démarches qui serviront à la rédaction d'un avant-projet qui devra être accompagné d'une notice d'impact sur l'environnement. Elle se trouve donc dans la phase 1 de la procédure d'octroi de concession pour une microcentrale hydraulique et elle rassemble les réponses aux questions en amont principalement d'ordre environnemental et hydraulique. C'est la raison pour laquelle c'est le service *Travaux et environnement* qui est pour l'instant en charge du projet. Une fois qu'un préavis favorable sera donné par les autorités cantonales, on passera alors à un projet définitif et ce seront les *Services industriels (SI)* qui s'occuperont de la valorisation du projet.
- Avec une déviation des eaux de l'Asse dans un bassin de rétention à la STEP de l'Asse, la quantité d'eau disponible pour la production d'électricité pourrait être sensiblement augmentée tout en régulant son débit. Si l'on ajoute une turbine plus performante – p.ex. une turbine Pelton qui permet de fonctionner avec des débits variables – la production visée serait augmentée ainsi de 150% à 250% à ce qu'elle est actuellement.
- Afin d'évaluer l'impact environnemental du projet, une étude hydrologique mesurant le débit de l'Asse a été initiée en juillet 2011. Cette étude devra s'étendre sur une année, et les résultats devront être disponible pour le dossier en automne 2012.
- Une étude technique par rapport au choix du type de turbine a également été initiée conjointement avec les *Services industriels* ainsi qu'avec la Déléguée à l'*Energie et développement durable*.
- La Municipalité ne dispose pas encore de suffisamment d'informations par rapport au potentiel du Boiron. Elle compte par contre profiter d'une étude hydrologique qui sera initiée ces prochains mois par le Canton dans le cadre de l'évaluation des dangers des principaux cours d'eau du Canton. Il peut déjà être anticipé qu'au contraire de l'Asse, l'impact environnemental au Boiron sera beaucoup plus important, vu la variété des biotopes en présence.
- En 2010 la Municipalité a fait enregistrer le projet de rénovation de la turbine de Rive auprès de Swissgrid, qui a déjà prononcé un premier avis favorable et l'a donc inclus dans la liste d'attente pour une labellisation. Le label Swissgrid permet d'obtenir des subventions fédérales et de vendre l'énergie produite au tarif Swissgrid, c'est-à-dire au prix de revient, soit 23 cts/kWh. Actuellement lorsque la production d'électricité dépasse la consommation de la STEP, le surplus est vendu 10 cts/kWh aux SI. À l'avenir il s'agira éventuellement de revoir la politique de rachat des énergies renouvelables des SI.

- Financièrement le projet pourrait être une source de recettes supplémentaires pour la Commune qui pourraient compenser les charges de l'assainissement.

Conclusions

Le rapport municipal ainsi que les compléments d'informations donnés à la Commission ont permis de mettre en évidence une véritable dynamique initiée par la Municipalité dans sa volonté d'optimiser la production d'énergies renouvelables. Les études techniques et hydrologiques d'ores et déjà initiées (avec ou sans déviation des eaux de l'Asse) devraient conduire à la rédaction d'un dossier qui sera soumis aux autorités cantonales d'ici l'automne 2012

Le postulat de MM. les Conseillers Puhr et Jenefsky aura permis de tenir au courant le Conseil des démarches initiées par la Municipalité, ainsi que des étapes qui doivent encore être franchies jusqu'à la réalisation et l'exploitation d'une microcentrale hydraulique communale efficace et rentable.

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime encourage la Municipalité à continuer dans ses efforts, et vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal n° 11 concernant la réponse au postulat intitulé « Des microcentrales hydrauliques à Nyon » de MM. les Conseillers communaux Christian Puhr et Robert Jenefsky

oui le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide : de prendre acte du rapport municipal n°11 valant réponse au postulat intitulé « Des microcentrales hydrauliques à Nyon » de MM. les Conseillers communaux Christian Puhr et Robert Jenefsky

La Commission

BIELER Eric
BOURQUI Marc
ETHENOZ-DAMOND Gabrielle
FONJALLAZ Denise
FRANCFORT Pascal
LUGEON David

PITTET Jacques
RUPPRECHT Knut G. (président-rapporteur)